



Création d'une association en copiant une autre

Par **djudju**, le **14/10/2015** à **11:29**

Bonjour,

J'ai fondé en 2009 une association nationale avec quelques compères.

En 2014, j'ai souhaité passer la main. Je suis resté trésorier pour accompagner au mieux mes successeurs mais devant la gouvernance ne respectant pas les valeurs initiales de l'association, j'ai stoppé mon bénévolat.

Entre temps, la déclaration en préfecture pour le changement de bureau n'a jamais été faite.

On m'a demandé les statuts que je n'ai pas transmis lorsqu'on me les a demandé. Ils avaient en réalité été transmis dès l'été 2014 à un membre qui les a chargé sur du cloud mais lui aussi ayant été mis de côté, il n'a jamais su que certains avaient besoin des statuts.

Au lieu de récupérer les statuts auprès des services de l'Etat, ils ont créé une nouvelle association en mai 2015 reprenant les mêmes initiales et jouant sur le fait que j'avais déclaré "foot" et non "football". Ils ont donc repris mot pour mot le nom de l'association en remplaçant "foot" par "football".

La préfecture où a été déclarée la nouvelle association ne me répond pas.

J'aimerais donc savoir comment je dois procéder pour faire supprimer cette nouvelle association et tout ce qui s'en suit.

Puis-je porter plainte en tant que personne physique ou cela doit-il être fait par l'association?

Quel est le coût d'une procédure a priori?

Pour information,ils ont encaissé des chèques sur cette nouvelle association qui avaient été fait par les membres à l'association initiale et sans les avertir évidemment(nous restons sur des sommes peu importantes toutefois mais le principe est à souligner).

Une AG aurait du avoir lieu en septembre en se référant aux statuts initiaux mais rien n'a évidemment été fait pour élire un nouveau bureau.

Merci à vous pour vos réponses,

Cordialement.